

## Premier point de contact

Communiquez avec le [bureau du développement de l'emploi](#) dans votre région pour obtenir des renseignements sur les services offerts aux employeurs du Nouveau-Brunswick.

## Discussion des besoins en main-d'oeuvre

Le bureau du développement de l'emploi travaillera avec vous pour discuter de vos besoins en main-d'oeuvre et des [services d'emploi](#) auxquels vous pourriez avoir droit. Il mènera également une évaluation des besoins.

## Prestation des services d'emploi et renvoi à l'immigration

Le bureau du développement de l'emploi tentera ensuite de vous mettre en contact avec les services de l'emploi appropriés.

Lorsque l'immigration est définie comme un besoin en main-d'oeuvre, votre évaluation des besoins sera ensuite envoyée à l'agente ou agent du programme d'immigration pour être examinée davantage.

Cette personne communiquera avec vous pour discuter de nos [programmes d'immigration économique](#). Elle vous invitera possiblement à soumettre une demande de désignation provinciale.